



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-04-009

**Nombre de conseillers en
exercice : 14**

Présents : 11

Votants : 12

Date de la convocation :
04/04/2024

Date d'affichage :
04/04/2024

**OBJET : Convention
d'organisation temporaire de
la maîtrise d'ouvrage pour
une opération de travaux
d'enfouissement des réseaux
de télécommunications –
route de Salbris – tranche
n°3**

L'an deux mille vingt-quatre
le onze avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, BONNOT, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT,
URBAIN.

Excusée : Madame GUÉRU.

Absents : Messieurs BARRÉ, IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le Maire donne lecture de la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication, route de Salbris à Nançay, tranche n°3 avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 40 162.16 € T.T.C.

La convention prendra fin, après l'exécution complète de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
autorise le Maire à signer cette convention.

Fait à Nançay, le 12 avril 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 12 avril 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :